

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriati DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 021-4070/18/CM

■ Budget Principal Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultats de l'exercice 2017
MET 18/7445/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix-Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 17 mai 2018

Budgets	Résultat 2017		Résultat de clôture de la section	Résultat de clôture de la section	Reste à réaliser en recettes d'investissement	Reste à réaliser en dépenses d'investissement	Déficit d'investissement à couvrir	Solde libre d'affectation
	Fonctionnement	Investissement	fonctionnement	investissement				
BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	111 419 877,95	-54 637 583,01	134 638 198,56	-117 392 244,63	56 785 915,11	4 008 632,09	64 614 961,61	70 023 236,95

Ces données et affectations ne tiennent pas compte de l'intégration dans les comptes de la Métropole des résultats de clôture des syndicats et associations dont la fin d'activité a été prononcée par arrêté préfectoral :

	Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement
SI GESTION GENS DU VOYAGE LANCON/PELISSANNE/SALON	1 243,52	-1 243,52
ASA BOULEVARD ANNETTE	89,47	0,00
ASA LA PUGETTE	18,67	0,00
ASA BEAUMONT	5,16	0,00
ASA LES PAQUERETTES	0,00	0,00
SI AMENAGEMENT DE LA CADIERE	-134 448,92	402 839,67
SM DU PIDAF MASSIF MARCOULINE	10 246,67	41,50
SM MASSIF FOREST. COTE BLEUE	22 293,39	299 299,41
SYNDICAT DU REEMETTEUR	5 359,17	10 110,74
SYNDICAT MIXTE DU GARLABAN	64 300,52	-30 625,30
SI BOLMON JAI	-15 213,58	80 558,23
S.M.E.R. MASSIF PONT DE RHAUD	120 299,73	196 941,32
S.M.E.R. MASSIF DE L'ETOILE	223 572,76	-114 346,89
S.I.G.V. (GENS DU VOYAGE) / BERRE	16 105,09	405 945,35
TOTAL	313 871,65	1 249 520,51

Sur cette base, il est proposé au Conseil de la Métropole de valider le résultat cumulé d'investissement et de fonctionnement comme ci-après :

	Résultats SF	Résultat SI (avant RAR)	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses	Résultat section Invest.	Solde à affecter
Budget principal	134 638 198,56	-117 392 244,63	56 785 915,11	4 008 632,09	-64 614 961,61	
Syndicats	313 871,65	1 249 520,51			1 249 520,51	
Total	134 952 070,21	-116 142 724,12	56 785 915,11	4 008 632,09	-63 365 441,10	71 586 629,11

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

La procédure, mise en place par l'instruction budgétaire et comptable M57, consiste à prévoir dans le budget, le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire, soit être conservé au fonctionnement.

L'affectation de résultat proposée est détaillée dans le tableau ci-dessous et tient compte d'une dotation complémentaire de mise en réserve pour un montant de 40 000 000 euros qui participera au financement des équipements de l'exercice 2018 :

Résultat cumulé de fonctionnement	Résultat cumulé d'investissement	Reste à réaliser en recettes d'investissement	Reste à réaliser en dépenses d'investissement	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
134 952 070,21	-116 142 724,12	56 785 915,11	4 008 632,09	103 365 441,10	31 586 629,11

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 17 mai 2018 approuvant le Compte Administratif 2017 de la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'intégration des syndicats intercommunaux (SI) ou mixtes (SM) et associations syndicales (ASA) autorisées ci-après dans les comptes de la Métropole :

- SI Gestion Gens du voyage Lançon Pelissanne Salon ;
- ASA Boulevard Annette ;
- ASA La Pugette ;
- ASA Beaumont ;
- ASA Les Pâquerettes ;
- SI Aménagement de la Cadière ;
- SM du PIDAF Massif Marcouline ;
- SM Massif Forestier Côte Bleue ;
- Syndicat du Réémetteur ;
- SM du Garlaban ;
- SI Bolmon Jai ;
- S.M.E.R. Massif Pont de Rhaud ;
- S.M.E.R. Massif de l'Etoile ;
- SI Gens du Voyage Berre ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018

Article 2 :

Est approuvée la modification des résultats enregistrés dans le compte administratif 2017 comme suit :

Résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2017		Intégration des résultats de clôture des syndicats et associations		Résultat de clôture modifié	
Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
134 638 198,56	-117 392 244,63	313 871,65	1 249 520,51	134 952 070,21	-116 142 724,12

Article 3 :

Est approuvée l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 134 952 070,21, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de -116 142 724,12 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en dépenses de 4 008 632,09 euros et en recettes de 56 785 915,11 euros à un montant de -63 365 441,10 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2018 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 103 365 441,10 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « Autres Réserves » intégrant une dotation complémentaire de 40 000 000,00 euros qui contribuera au financement des investissements de l'exercice 2018.

Le reliquat de 31 586 629,11 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2018 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de -116 142 724,12 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2018

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Didier KHELFA

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 16 juillet 2018